

Thème, rhème : qu'est-ce à dire ?

Gilbert Lazard

École pratique des Hautes Études, Paris

1. INTRODUCTION

Dans son dernier livre, qui traite du contexte, (1997), Mortéza Mahmoudian évoque naturellement les relations entre la phrase et le discours. Il émet à ce sujet, comme à tous ceux qu'il traite dans le livre, des opinions fort pertinentes. Je voudrais, à titre de contribution à ce volume d'hommages, présenter quelques remarques qui se situent d'une certaine manière dans le prolongement de ses travaux, car elles portent sur une question qu'il n'aborde pas, mais qui concerne directement le domaine des rapports de la phrase au contexte textuel.

Il s'agit de ce que les linguistes pragois ont appelé « la perspective fonctionnelle de la phrase » et que je préfère nommer plus brièvement « la visée communicative » ou, plus sobrement encore, « la visée » de la phrase. Les notions de thème et de rhème (dits aussi, selon les auteurs et avec des variations de sens, thème et propos, topique et commentaire, topic et focus, etc.) sont très fréquemment évoquées dans les écrits de diverses écoles linguistiques, si bien qu'on est porté à penser qu'il s'agit de réalités qui s'imposent inévitablement à l'attention du linguiste. Et pourtant, malgré une abondante littérature et de nombreuses tentatives de définition, elles restent fort obscures. Il me semble que la raison en est que, sur ce point comme sur bien d'autres, on a l'habitude d'opérer avec des concepts insuffisamment définis et de se contenter trop vite d'intuitions plus ou moins vagues. Je voudrais ici non pas

proposer à mon tour une définition, qui ne vaudrait pas mieux que les autres, mais indiquer des voies de recherche qui peut-être mèneraient à une solution.

On a voulu distinguer trois perspectives dans lesquelles une phrase peut s'analyser, la structure morphosyntaxique, le contenu sémantico-référentiel et la « perspective fonctionnelle » (Daneš, 1964; 1974; suivi notamment par Hagège, 1982 : 27 ss.). Cette tripartition, reflet de la distinction classique en sémiologie entre syntaxe, sémantique et pragmatique, paraît raisonnable et elle fournit à l'analyse un cadre commode, qui semble offert par les conditions mêmes de l'exercice du langage. Il est exact que le même contenu sémantique, exprimé par les mêmes mots engagés dans des relations grammaticales voisines, peut être présenté avec des visées différentes. Des phrases telles que a) *Pierre est arrivé*, b) *Pierre, il est arrivé*, c) *Il est arrivé, Pierre*, d) *C'est Pierre qui est arrivé*, avec toutes les variations qu'on voudra dans l'intonation et l'accentuation, rendent compte du même événement, mais de telle manière que, en général, elles ne prennent pas place dans les mêmes contextes et les mêmes situations.

Cependant, cette tripartition se trouve en décalage par rapport à la dualité du signe linguistique, fait de l'association d'un signifiant et d'un signifié. On ne saurait ignorer ce fait fondamental, et aussi que la seule donnée immédiatement observable est le signifiant. En l'occurrence, le signifiant, ce sont les réalités morphosyntaxiques modulées par l'intonation. Elles expriment le contenu sémantique, mais aussi le contenu de la visée. Autrement dit, la visée communicative est elle-même faite d'un contenu, qui consiste dans l'orientation du message compte tenu du contexte textuel et situationnel, et de formes perceptibles qui expriment ce contenu.

Cette distinction, toujours nécessaire, entre signifié et signifiant est apparemment négligée quand on parle de thème et de rhème. Si l'on dit, comme on fait souvent, en termes intuitifs et vagues, que le thème est ce dont on parle et le rhème ce qu'on en dit, on se situe sur le plan du signifié. Mais on dira aussi bien que, par exemple, dans la phrase citée plus haut sous a), le sujet *Pierre* est thème et le verbe *est arrivé* rhème, et l'on est alors sur le plan du signifiant. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la confusion s'installe et que l'incertitude règne.

Il convient de procéder dans ce domaine de la même manière que dans toute analyse des données linguistiques : d'abord, examiner

et décrire avec précision les faits pertinents du plan du signifiant et, ensuite, en rechercher les corrélats sur celui du signifié.

Il apparaît que les données à considérer en l'occurrence sont : l'intonation (au sens large, y compris les variations d'intensité, les pauses, etc., bref tout le suprasegmental); des faits morphosyntaxiques, que l'on peut par commodité partager entre faits de morphologie (particules, variations de flexion) et faits de syntaxe (variations de construction); relations au contexte (faits de coréférence) (cf. Lazard 1994 : 21-23). Nous les examinerons brièvement à tour de rôle.

2. L'INTONATION

On sait que, en français, on peut distinguer dans beaucoup de phrases deux constituants intonatifs, l'un montant dans l'ensemble et en tout cas terminé sur une note haute, l'autre plutôt descendant et en tout cas terminé sur une descente de ton. Morel (1996 : 328), pour ne citer qu'un article récent, illustre le fait par la phrase suivante, enregistrée dans une étude sur la langue orale : *je suis sûre que si on recense le nombre de cafards en France, y a plus de cafard que d'individus*. Dans cette phrase, les deux membres intonatifs sont les deux parties qui, dans la notation écrite, viennent respectivement avant et après la virgule. Ces deux membres sont d'ailleurs à l'oral séparées par une courte pause. Ils sont ordinairement interprétés comme, respectivement, « thématique » et « rhématique ». Il arrive assez souvent que, après le membre « rhématique », la phrase comprenne encore un membre caractérisé par une intonation « plate ». Par exemple, dans : *il n'est pas venu, ton petit copain*, la dernière partie a cette intonation.

Ces trois types de constituants intonatifs, montant, descendant, plat, sont ceux qu'on reconnaît habituellement comme les divisions majeures de la phrase considérée du point de vue de l'intonation. Pour éviter toute référence aux notions peu claires de thème et de rhème et en se bornant strictement à leurs caractéristiques intonationnelles, Perrot (1997 : 40-41), reprenant récemment des

études antérieures, propose de les désigner respectivement des noms de « support », « apport »¹ et « report ».

A côté des faits d'intonation, il faut considérer aussi les faits de rythmes, essentiellement les pauses. J'ai mentionné ci-dessus celle qui peut intervenir entre support et apport et aussi entre apport et report. Dans des langues polynésiennes, où le prédicat, en phrase non marquée, est en tête, on peut trouver une forme nominale à l'initiale avec deux valeurs différentes : c'est soit un prédicat (« rhématique ») soit un terme antéposé (dans la construction dite de dislocation à gauche, « thématique »). Or les mots et l'ordre dans lequel ils se suivent sont les mêmes dans les deux cas. Mais la différence peut être marquée par une pause qui, dans le second cas, sépare le terme initial de la suite : apparemment cette pause possible est la seule marque qui distingue les deux types d'énoncé.

On connaît bien aussi le rôle de l'accent d'intensité dans la visée. Le français en use peu, mais les langues germaniques beaucoup. On distingue par exemple en anglais *my SISTER Died*, avec deux accents, et *my SISTER died*, avec un seul accent sur le nom (Sasse, 1987 : 519 ss., 546). La première phrase se traduit « ma soeur est morte », la seconde « c'est ma soeur qui est morte ». On constate la même différence en persan entre *mâŠIN âMAD* « la voiture arrive » et *mâŠIN âmad* « voilà une voiture (qui arrive) ».

3. VARIATIONS MORPHOLOGIQUES

Il y a des langues où des différences dans la visée sont obligatoirement ou fréquemment indiquées par des moyens morphologiques, qui sont soit le jeu de certaines particules soit des particularités dans la conjugaison soit encore une variation casuelle.

Le japonais est de ces langues. Comparer par exemple (1a) et 1b)² :

- (1) a) inu wa hasitte iru
chien PTCL courant est
« Le chien court »
- b) inu ga hasitte iru
« Il y a/C'est un chien qui court »

¹ Ces mots sont pris naturellement dans un sens tout différent de celui qu'ils ont dans la théorie guillaumienne.

² Abréviations : DEM démonstratif, NP nom propre, PFX préfixe, PTCL particule.

On analyse traditionnellement *wa* comme une particule « thématique » et un terme nominal marqué par *wa* comme un « thème ». Quant à *ga*, c'est une particule actancielle qui marque un terme correspondant en gros à notre sujet; mais il peut, dans certaines conditions, être interprété comme caractérisant un « rhème ».

Dans d'autres langues, la phrase peut comporter deux particules, l'une « thématique », l'autre « rhématique ». C'est le cas en aymara, ex.(2) .

- (2) a. uka-wa tunupa sutinîritajna-Xa
celui-ci-PTCL NP eut.nom-PTCL
« C'est celui-ci qui s'appela Tunupa »
b. uka-Xa Tunupa sutinîritajna-wa
« Quant à celui-ci, c'est Tunupa qu'il s'appela »
(Porterie-Gutierrez 1988 : 309)

De (2a) à (2b) les particules *Xa* et *wa* s'échangent, ce qui signifie, comme on voit, que la visée de la phrase est inversée.

L'arabe classique use largement de la particule « thématique » '*ammâ* et de la particule « rhématique » *fa-*, qu'on peut traduire respectivement, en forçant un peu, « quant à » et « eh bien ». Le persan marque souvent un nouveau « thème » au moyen de l'enclitique *-ham*, ex.(3), phrase de conte :

- (3) doxtar be mâdar goft, mâdar-ham be pedar goft, pedar-ham raft be
fille à mère dit à père alla à
mollâ goft...
mollah
« La fille (le) dit à la mère; la mère (le) dit au père; le père alla (le)
dire au mollah... »

Dans certaines langues, le changement de la visée communicative est exprimée par une variation de la morphologie verbale. C'est le cas dans diverses langues africaines, par exemple en sérère, ex.(4) :

- (4) a) jeen añaama maalo
NP a.mangé riz
« Diène a mangé du riz »
b) jeen ñaamu maalo
« C'est Diène qui a mangé du riz »

(Creissels, 1991 : 337)

En youkaghir, langue du nord-est de la Sibérie, une variation de la conjugaison va de pair avec le jeu d'un préfixe verbal intensif et celui d'un morphème qui peut s'affixer au sujet (ou à l'objet), selon la visée, ex.(5).

- (5) a) *ileŋ me-køt'egey*
 renne PFX-s'est.enfui
 « Le renne s'est enfui »
 b) *ile-leŋ køt'egel*
 « C'est le renne qui s'est enfui »

(Krejnovič, 1958 : 39)

Comme on voit, la variation touche ici à la fois la forme verbale et un terme nominal. Il y a d'autres cas de variation de la morphologie nominale en rapport avec la visée. Ainsi, en newari, langue tibéto-birmanne, selon Givón (1985 : 94), le sujet est à l'ergatif s'il est « rhématique »; sinon, il est au cas zéro.

4. VARIATIONS DE CONSTRUCTION

Les variations de construction en rapport avec la visée communicative sont des faits très banals et répandus dans un grand nombre de langues (cf. Lazard, 1994 : 209-215). Ce peut être une simple variation de l'ordre des termes. C'est le cas dans les langues où l'ordre des mots est plus ou moins libre, c'est-à-dire où il n'est pas fixé par les règles de la grammaire. Dans les langues slaves, par exemple, l'ordre des mots varie couramment selon la visée de la phrase. Même dans des langues où il est partiellement fixé, la variation peut jouer un rôle important. Dans des langues SOV comme le persan ou le turc, un changement de l'ordre le plus ordinaire indique une visée marquée, p.ex. dans (6b), comparé à (6a), en persan.

- (6) a) *šahrdâri in emârat-râ banâ kard*
 municipalité DEM édifice-OBJ construction fit
 « La municipalité a bâti cet édifice »
 b) *in emârat-râ šahrdâri banâ kard*
 « C'est la municipalité qui a bâti cet édifice »

Les mots importants pour la communication, ceux qui portent l'essentiel de l'information à communiquer sont placés immédiatement devant le groupe verbal. C'est le cas dans diverses langues SOV, non seulement le persan et le turc, mais aussi des langues aussi différentes que le basque ou le hongrois.

Autres phénomènes très banals, ce qu'on appelle « la dislocation à gauche » et « la dislocation à droite », qui détachent devant ou derrière le centre de la phrase des éléments considérés comme « thématiques », avec ou sans reprise anaphorique ou

annonce cataphorique, comme dans *Pierre, il n'est pas venu* et *il n'est pas venu, Pierre*. Ces procédés sont employés dans les langues les plus diverses.

Il en va de même de la « phrase clivée », qui met en valeur un « rhème » et le présente comme exclusif, comme dans *c'est Pierre qui est venu* (à l'exclusion des autres). Le procédé consiste à faire de l'élément en question le prédicat principal, auquel le reste de la phrase est subordonné. Il est, semble-t-il, compatible avec tous les types de syntaxe.

Les variations de diathèse offrent d'autres moyens d'exprimer les différences de visée. Le passif et l'antipassif sont souvent en rapport avec une certaine orientation du message, même si ce n'est pas là leur seule fonction. En français, le passif peut être préféré quand l'actant représentant le patient doit se trouver en position « thématique » et/ou quand la mention de l'agent est le centre du message, ex. *cet édifice a été bâti par la municipalité* (et non par l'État, une initiative privée, etc.). L'effet de l'emploi du passif est ici voisin, et un peu différent, de celui de la phrase clivée : *c'est la municipalité qui a bâti cet édifice*.

5. RELATIONS AU CONTEXTE

Les relations au contexte décelables dans la matérialité de la chaîne sont plus difficiles à saisir. Le cas le plus simple est celui des phrases qui répondent à une question. On sait bien qu'une phrase comme, en anglais, celle que j'ai citée plus haut, *my sister died* (c'est à dessein que, ici, je n'indique pas l'accentuation) peut, dans un dialogue, servir de réponse à plusieurs questions différentes : a) « Comment va votre soeur ? », b) « Qui est mort ? » ou « Quelqu'un est mort ? », c) « Qu'est-il arrivé ? ». Selon la question, la phrase de réponse aura une structure de visée différente (et, normalement, une accentuation différente). Le terme de la réponse qui correspond au mot interrogatif est analysé comme « rhématique ». Quand la question est globale, comme en c), on considère que la phrase de réponse n'a pas de « thème », qu'elle est entièrement « rhématique ».

Mais la réponse à une question est un cas exceptionnellement favorable. Dans le cas général, il faut chercher d'autres critères. Une

relation intéressante a été mise en lumière par Givón (1983)³. Il qualifie de « topic » un terme dont le référent est mentionné dans une ou plusieurs phrases du contexte antérieur. Cette qualité de « topicalité » est quantifiable : un terme est dit plus ou moins « topique » selon que la dernière mention de son référent est plus ou moins proche⁴. On peut ainsi mesurer le degré de « topicalité » (ainsi entendue) d'un terme quelconque de la phrase. Cette mesure constitue un critère objectif d'un certain type de relation au contexte.

On peut toujours imaginer qu'il existe d'autres types de relation au contexte, qui peuvent avoir ici de la pertinence. Il appartiendra à la recherche future de les déceler.

6. SYNTHÈSE

Ce qui précède n'est pas un inventaire, mais un aperçu très sommaire des divers modes d'expression de la visée communicative. Cet aperçu fait état de faits bien connus dans l'ensemble, que je n'ai évoqués que très rapidement et sans entrer dans le détail. Il s'agissait seulement de les rappeler, de les distinguer et de les classer. Au cours de ce petit exposé, j'ai usé des termes « thème », « thématique », « rhème », « rhématique » dans leur usage traditionnel pour me faire comprendre, parce qu'ils parlent à l'intuition du lecteur, et sans prétendre leur donner un sens précis. Je ne voulais qu'indiquer les différents secteurs dans lesquels on peut identifier, décrire et caractériser des faits phonologiques, morphosyntaxiques ou textuels relevant du phénomène de la visée communicative.

Il va de soi qu'il conviendra, dans chaque secteur, de définir les faits pertinents avec précision, ce qui nécessitera une terminologie appropriée, plus précise que les termes de « thème » et de « rhème »,

³ Dire que cette relation est intéressante ne signifie pas adhérer en tous points à l'analyse de Givón. En particulier, il me paraît abusif de définir, comme il fait (Givón, 1994), la «voix» exclusivement par cette relation.

⁴ Givón prend aussi en considération la permanence de la mention du référent en question dans le contexte qui suit. Cette considération peut avoir de l'importance pour qui cherche à préciser le degré de «topicalité» dans l'ensemble du *texte*. Mais elle n'a pas d'incidence sur la question qui nous intéresse ici, c'est-à-dire la visée d'une *phrase* donnée, laquelle dépend de ce qui précède, mais non de ce qui suit.

qu'il vaudra mieux laisser de côté, au moins dans un premier temps. Pour les faits d'intonation, j'ai rappelé ci-dessus la proposition de Perrot de nommer « support », « apport », « report », les trois constituants intonatifs principaux. Pour les faits de morphologie, lorsqu'il s'agit de particules qui affectent des membres de la phrase, le plus simple sera sans doute de désigner ces membres par le nom des particules qui les affectent. Par exemple, on parlera en japonais du « terme en *wa* », en aymara du « terme en *Xa* » et du « terme en *wa* », en persan du « terme en *-ham* ». Lorsque la morphologie verbale est impliquée, on pourrait par exemple numérotter les conjugaisons qui commutent; on parlerait alors du sujet ou de l'objet, etc., du verbe « en conjugaison I » ou « en conjugaison II ». Lorsqu'il s'agit de syntaxe, en particulier d'ordre des mots, on pourrait, par comparaison avec l'ordre le plus neutre, distinguer un « sujet postposé », un « objet antéposé », etc. Dans le cas des constructions, il n'est pas trop difficile de trouver des dénominations comme « terme clivé », « terme disloqué ». Quant aux diathèses, les noms traditionnels de « sujet du passif », « complément d'agent », etc. peuvent très bien servir. Enfin, en ce qui concerne les relations avec le contexte, dans les cas des réponses à une question explicite, on pourrait désigner comme « terme de réponse », celui qui correspond à l'interrogatif. Quant à la « topicalité », la terminologie nous est fournie par Givón lui-même : les termes sont plus ou moins « topiques » ou de plus ou moins haute « topicalité ».

Les analyses sont à faire dans chaque langue et dans chacun des secteurs des marques de visée. Cela fait pour une langue donnée, on confrontera les résultats obtenus dans chaque secteur. Supposons, par exemple, que, dans une langue *£*, les termes à intonation de support soient aussi toujours ou presque toujours marqués par une certaine particule PP, qu'ils soient susceptibles d'être disloqués et qu'ils soient hautement topiques au sens de Givón. Autrement dit, il y aurait massivement coïncidence entre les unités suivantes : support (phonologie), terme en PP (morphologie), terme susceptible d'être disloqué (syntaxe), terme hautement topique (relation au contexte). Cette coïncidence définirait, dans la langue *£*, une unité de la structure de visée, que l'on pourrait, si l'on veut, appeler « thème ». Supposons aussi que, dans cette même langue *£*, on constate une coïncidence massive entre les unités suivantes : apport (phonologie), terme marqué par une particule QQ ou sujet d'un verbe à la conjugaison II (morphologie), terme susceptible d'être clivé

(syntaxe), terme de réponse et terme de basse topicalité (contexte). On définirait ainsi, en langue £, une autre unité de visée, que l'on pourrait éventuellement désigner du nom de « rhème ».

Ces deux notions ainsi établies pour la langue £ sont des catégories de cette langue : elles y constituent les éléments des diverses formes de visée possibles dans cette langue. Les noms de thème et rhème, si on les leur applique, ce qui n'est pas nécessaire, mais peut être commode, ne sont plus des notions intuitives et vagues, mais des objets linguistiques nettement définis (pour la langue £).

Naturellement, il est possible que les coïncidences ne soient pas aussi nettes, qu'il y ait des divergences entre les unités que l'on peut définir dans les différents secteurs de l'enquête. Il faudra alors enregistrer ces divergences, peut-être élaborer de nouveaux concepts, correspondant à d'autres unités identifiables dans tel ou tel secteur, et les pourvoir d'étiquettes appropriées. La systématisation n'en sera pas facilitée, mais l'analyse ne peut qu'y gagner en exactitude.

Il est probable aussi qu'on sera amené à distinguer, dans beaucoup de langues (ou dans toutes), des visées plus ou moins fortement marquées. Il semble clair que, par exemple, en persan, la visée de (6b), ci-dessus, est plus marquée que celle de (6a), où l'on pourrait parler de « visée neutre ». C'est ce que suggèrent l'ordre des termes, plus neutre dans (6a), et l'accent de phrase, plus intense dans (6b).

Dans un second temps, on pourra comparer les résultats obtenus dans les langues £, £', £", etc., et tenter de dégager des constantes. Dans le bref échantillon évoqué ici on aperçoit déjà une observation digne d'attention. J'ai cité plus haut la phrase anglaise *my sister died* dans deux schémas accentuels. On constate que, tandis que la réalisation à deux accents, *my SIsTer DIed*, répond à la question « Comment va votre soeur ? » ou « Que devient votre soeur ? », la phrase à un seul accent, *my SIsTer died*, peut servir de réponse à deux questions différentes : « Qui est mort ? » et « Qu'est-il arrivé ? ». Or, de même en français, on peut répondre à ces deux questions par la même phrase : *c'est ma soeur qui est morte*. Et, de même encore, en japonais on emploie *ga* (et non *wa*) soit pour mettre en valeur (« rhématiser ») le terme marqué par cette particule soit seulement comme marque du « sujet » dans des phrases entièrement « rhématiques ». Ces rencontres entre langues différentes ne sauraient être fortuites.

Je bornerai ici ces suggestions. J'ajouterai seulement — soyons optimistes — que, s'il apparaît que, en dépit de la variété des procédés, toutes les langues se comportent à peu près de même au regard de la visée communicative, comme le suggère l'intuition, il doit être possible, sur la base de la description minutieuse des faits d'un nombre suffisant de langues, de construire une théorie générale au moyen de notions clairement définies.

© Gilbert Lazard

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CREISSELS, D. (1991) : *Description des langues négro-africaines et théorie linguistique*, Grenoble.
- DANEŠ, F. (1964) : « A three-level approach to syntax », *Travaux linguistiques de Prague*, n°1, p. 225-240.
- (1974) : « Functional sentence perspective and the organisation of the text », in F. Daneš (ed.), *Papers on functional sentence perspective*, Prague/the Hague, p. 106-128.
- GIVON, T. (1983) : « Topic continuity in discourse : an introduction », in T. Givón, (ed.), *Topic continuity in discourse : a quantitative cross-language study*, Amsterdam/Philadelphia, p. 1-93.
- (1985) : « Ergative morphology and transitivity gradients in Newari », in F. Plank (ed.), *Relational typology*, Berlin/New York/Amsterdam, p. 89-107.
- (1994) : « The pragmatics of de-transitive voice : functional and typological aspects of inversion », in T. Givón (ed.), *Voice and inversion*, Amsterdam/Philadelphia, p. 3-44.
- HAGÈGE, C. (1982) : *La structure des langues*, Paris.
- KREJNOVIČ, E. (1958) : *Yukagirskij jazyk*, Moskva/Leningrad.
- LAZARD, G. (1994) : *L'actance*, Paris.
- MAHMOUDIAN, M. (1997) : *Le contexte en sémantique*, Louvain-la-Neuve.
- MOREL, M.-A. (1996) : « Intonation zéro et absence de co-énonciation dans l'oral spontané français », in J. Chuquet & M. Fryd (éds), *Absence de marque et représentation de l'absence*, 1, Rennes, p. 327-348.
- PERROT, J. (1997) : « L'analyse des langues : retour sur quelques repères », in P. Swiggers, *J. Perrot : Notice biographique et bibliographique*, Leuven, p. 31-58.
- PORTERIE-GUTIERREZ, L. (1988) : *Étude linguistique de l'aymara septentrional (Pérou-Bolivie)*, [Paris] (Thèse Amerindia).
- SASSE, H.-J. (1987) : « Thethetic/categorical distinction revisited », *Linguistics*, n°25, p. 511-580.